



## POSITIONNEMENT ET RÉGLEMENTATION DES TRAVAUX EN HAUTEUR



Mise à jour juin 2022

### Public ciblé :

Elagueurs.

### Pré-requis :

Elagueurs peu ou pas expérimentés de grimper. Être munis de ses propres EPI en état et conformes à la réglementation. Ne pas présenter de difficultés majeures de compréhension du français à l'oral comme à l'écrit.

### Modalités d'inscription :

- Préinscription en ligne sur [www.campusverdazur.fr](http://www.campusverdazur.fr)
- Remplir la fiche : candidature / positionnement.

### Votre statut :

Aucun changement au statut initial.

### Modalités de sélection :

Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

### Formateurs :

M. Lionel OBERTI ou M Christophe GUIDI ou  
M Clément FREDDI  
Formateurs expérimentés

### Validation des acquis:

Attestation de stage preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE.  
Evaluation pratique avec report des résultats dans le kit d'évaluation du parcours "Grimper et travailler en sécurité dans les arbres au moyen de cordes".

### Financement :

Financement par le particulier ou par l'entreprise. Financement possible sous condition par OCAPIAT pour les salariés et par VIVEA pour les gérants d'entreprise.

### Durée :

2 jours soit 14H

### Dates :

Voir Calendrier de formation sur [www.campusverdazur.fr](http://www.campusverdazur.fr)

### Tarif :

406 €



En adéquation avec l'arrêté du 4 août 2005, le décret du 10 octobre 2008 et la circulaire 2007-5018 du 27 juin 2007 ce module a pour but de répondre à l'obligation de formation relative à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes.

## OBJECTIF

Acquérir les compétences en matière de prévention des risques de chute en hauteur au regard de la réglementation et de la législation en vigueur.



## POURQUOI DEVELOPPER SES COMPETENCES ?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences.
- Adaptation au poste de travail.
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias.
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra.
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap.
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés.
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises.
- Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet :



[www.campusverdazur.fr](http://www.campusverdazur.fr)



## LE CONTENU DE LA FORMATION

- **Connaitre la législation encadrant les travaux en hauteur :**
  - ✓ Respecter les obligations législatives et techniques
  - ✓ Travailler dans le respect des normes de sécurités.
- **Connaitre la réglementation sur les EPI et savoir les reconnaître :**
  - ✓ Connaitre les différents pictogrammes et marquages
  - ✓ Identifier les normes applicables au matériel
  - ✓ Prendre en compte les règles de vérification, d'entretien, de stockage et de suivi des EPI
- **Prise en compte des caractéristiques du chantier d'élagage :**
  - ✓ Prise en compte de l'environnement et de la réglementation du site
  - ✓ Identification des risques et mises en place du périmètre de sécurité
  - ✓ Etat général des arbres
- **Initiation aux techniques d'accès et de descente de l'arbre en toute sécurité**
  - ✓ Choix du matériel et des équipements.
  - ✓ Choix de son axe d'accès.
  - ✓ Gestes et postures adaptées aux techniques.
  - ✓ Techniques de lancer du petit sac lesté.
  - ✓ Techniques d'accès en Foot lock.
  - ✓ Techniques de descente en rappel.

## LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Interactivité et opérationnalité : en salle et en extérieur, travail de groupe, échanges de pratiques, livret de formation sur clé USB.

## LES MODALITES D'EVALUATIONS

A la fin de la formation une évaluation des acquis des stagiaires sera assurée par la complétude d'une grille d'évaluation en fin de formation permettant à chaque participant de valider ou non ses acquis à l'issue de la formation.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire et par une évaluation à froid, auprès de l'entreprise, par téléphone ou envoi de questionnaire dans les 3 mois afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



**TAUX DE SATISFACTION : 97 %**  
Pour l'année scolaire 2020-2021



**TAUX DE REUSSITE : 100 %**  
Pour l'année scolaire 2020-2021



*Contactez-nous !*

**CAMPUS VERT D'AZUR**

Service Stages Courts

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : [www.campusvertdazur.fr](http://www.campusvertdazur.fr)

Site accessible au public handicapé

